

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Conducteur-trice de travaux immobiliers, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE AIX MARSEILLE, session 2024

Le président d'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Conducteur-trice de travaux immobiliers, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE AIX MARSEILLE, au titre de l'année 2024 :

Monsieur ESMENARD Franck, igr, président, Aix Marseille Université, Aix-en-Provence.

Madame MELNICZUK Patricia, ige, vice-présidente, Aix Marseille Université, Aix-en-Provence.

Monsieur BOSINCO Bernard, ige, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires, Aix-en-Provence.

Madame CORAZZINI Virginie, assistante ingénieure, Université de Corse, Corté.

Madame PICLET Diane, igr, Aix Marseille Université, Marseille.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Marseille, le 9 septembre 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général adjoint des services
Pôle responsabilité sociétale d'établissement

Pierre BOS